

Conditions Générales de Vente

Retraite bien-être

14-17 septembre 2023

Préambule

Prénom, Nom : Johanna Khati

Raison Sociale : Equinoxe Presence

Email : contact@equinoxe-presence.com

SIRET : 951 707 223 00016

Equinoxe Presence est une microentreprise qui a pour objectif de proposer divers accompagnements en développement personnel et bien-être lors de retraites à thème.

Plateforme d'hébergement : Ionos

Conception graphique : Johanna Khati

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Equinoxe Presence et de son client (ci-après désigné “le stagiaire”) dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes : retraites bien-être.

Equinoxe Presence se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Il est de la responsabilité du stagiaire de consulter la mise à jour en vigueur sur le site www.equinoxe-presence.com

ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à la retraite « se reconnecter à l'essentiel du 14-17 septembre 2023 » est ouverte à tous dans la limite des places disponibles. Il revient au stagiaire de bien s'informer sur la thématique de la retraite, des enseignements et des pratiques proposés. La retraite est organisée et animée par Johanna Khati. Les inscriptions, les paiements et toutes autres formalités sont sous la responsabilité de Johanna Khati. Le stagiaire doit être en bonne forme physique. S'il suit un traitement médical, il doit le stipuler dès sa réservation (principalement pour l'activité de randonnée) puis en parler en parallèle avec son médecin pour vérifier que cela n'empêche pas sa participation.

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prix et les modalités de paiement sont indiqués sur le site www.equinoxe-presence.com. Les prix sont indiqués en euros. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou par chèque. Les microentreprises ne sont pas assujetties à la TVA.

❖ Paiement de la part enseignement par virement bancaire ou par chèque

La validation de l'inscription sera confirmée après réception et bon encaissement du chèque ou de l'arrivée du virement sur le compte bancaire de Johanna Khati.

Acompte : 100% de la somme due à la réservation soit 320€

❖ Paiement de la part hébergement par virement bancaire

Johanna Khati communiquera au stagiaire les coordonnées de la propriétaire du domaine afin que ce dernier puisse réserver son hébergement et effectuer le paiement.

Acompte : 100% de la somme due à la réservation soit 330€

NB : la taxe de séjour sera réglée directement auprès de la propriétaire du domaine (son montant n'excédera pas 5% du prix total de l'hébergement soit inférieur ou égal à 16,50€)

ARTICLE 4 – DÉLAI DE RÉTRACTATION / ANNULATION REMBOURSEMENT DES SERVICES

4.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le stagiaire est informé qu'il dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la commande de la prestation de service pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif. Passé ce délai, s'il souhaite annuler sa participation, l'acompte versé ne lui sera pas remboursé.

4.2. Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation

Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : contact@equinoxe-presence.com
Lorsque le droit de rétractation est exercé, Equinoxe Presence est tenu de rembourser le stagiaire de la totalité des sommes versées de la part enseignement, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

4.3. Annulation de la retraite par le stagiaire :

- **avant le 16 juillet 2023** : remboursement total de l'acompte
- **au-delà du 16 juillet 2023** : l'acompte n'est plus remboursable

4.4. Annulation de la retraite par Equinoxe Presence :

En-dessous de 8 participants Equinoxe Presence se réserve le droit d'annuler la retraite. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus par email et entièrement remboursés.

Si l'intervenant(e) externe se trouve dans l'impossibilité d'animer la retraite, les sommes engagées seront reportées à une date ultérieure.

Equinoxe Presence se libère de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant directement ou indirectement d'exécuter normalement ses obligations contractuelles : confinement, épidémies, restrictions de rassemblement imposées par le gouvernement, incendies, catastrophe naturelle, inondations (etc.). Dans ce cas, les sommes engagées seront reportées à une date ultérieure.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS – OBLIGATIONS DU STAGIAIRE

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (notamment consommation de drogues, alcool etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement de la retraite sera sanctionné par l'exclusion définitivement du stagiaire sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Equinoxe Presence.

ARTICLE 6 – VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNEES DU STAGIAIRE

Les informations personnelles recueillies par Equinoxe Presence peuvent inclure les noms, adresses postales et/ou électroniques, numéros de téléphone, informations bancaires des stagiaires. Ces données sont nécessaires à la gestion de la commande et aux services de relations commerciales. Equinoxe Presence ne conserve pas les données nominatives à des fins historiques, statistiques ou de gestion des réclamations. Equinoxe Presence ne vend pas, ne commercialise pas, ne loue pas et plus généralement ne communique pas à des tiers les informations confidentielles concernant ses utilisateurs. Chaque utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité et au retrait de son consentement, droit qu'il peut exercer à tout moment par email, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS – INFORMATIONS – NOTIFICATIONS

Toute réclamation, demande complémentaire d'information ou notification prévue aux présentes Conditions Générales de Vente devra être adressée par email à l'adresse électronique suivante : contact@equinoxe-presence.com

